

PLAN DE RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

09/06/2021

**Mise à jour au 8 juin 2021 (décret n°2021-724 du 7 juin 2021
modifiant le décret du 1^{er} juin 2021)**

30/06/2021

(en attente des textes officiels)

RESTAURATION – HOTELLERIE

**Restaurants, débits de boissons
(ERP type N et EF)**

**Buvettes, guinguettes, petite
restauration dans l'espace public
(éphémère)**

Terrasses ouvertes à 100 % de la capacité d'accueil
→ 6 personnes assises par table maximum

Intérieur ouvert à 50 % de la capacité d'accueil
→ 6 personnes assises par table maximum

Pas de service ni de consommation au bar
Consommation debout non autorisée

Terrasses ouvertes à 100 % de la capacité
d'accueil

Intérieur ouvert à 100 %

Pas de nombre maximal de convives admis
par table

<p>Restauration des hôtels (ERP type O)</p>	<p>Ouverture aux clients extérieurs</p> <p>Terrasses ouvertes à 100% → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Intérieur ouvert à 50 % de la capacité d'accueil → 6 personnes assises par table maximum</p> <p>Pas de service ni de consommation au bar Consommation debout non autorisée</p>	
<p>(ERP type P) Discothèques</p>	<p>Fermeture</p>	<p>Point d'étape avec le gouvernement au 15 juin</p>

CULTURE		
Musées, Monuments, expositions (ERP de type Y)	Ouverture avec 4 m² d'espace par visiteur	Suppression de la jauge 4 m² par visiteur
Festival de plein air debout	Non autorisé	Autorisé Jauge fixée localement par le préfet Pass sanitaire exigé si + de 1000 spectateurs
Festival de plein air assis	Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil de l'ERP type PA (déjà existant ou éphémère) 5.000 spectateurs maximum Pass sanitaire exigé si + de 1000 personnes	Autorisé Jauge fixée localement par le préfet Pass sanitaire exigé si + de 1000 spectateurs
Bibliothèques (ERP type S)	Ouverture avec 4 m² d'espace par visiteur Un siège sur deux reste vide	Suppression de la jauge 4 m² par visiteur

CEREMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES		
Mariage PACS en mairie	Un siège sur deux est laissé libre entre chaque personne ou membres d'un même foyer.	Toutes les places assises peuvent être occupées
Cérémonies religieuses	Aucun participant ne pourra assister à la cérémonie debout.	

Cérémonies funéraires en extérieur	Jauge de 75 personnes	Suppression de la jauge
Fête de mariage	Application du couvre-feu de 23h à 6h Restauration assise (tablee de 6 personnes max). Respect des jauges des ERP les accueillant (restaurants, gîtes, hôtels, domaines/châteaux)	Suppression de la limitation de la jauge Pas de nombre maximal de convives admis par table Consommation debout possible en extérieur ou sous chapiteaux

SALONS ET RASSEMBLEMENTS

Rassemblements en extérieur	<p>Limitation à 10 personnes sauf pour les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle</p> <p>Couvre-feu de 23h à 6 h</p>	Suppression des limitations
Rassemblements en intérieur salles des fêtes, salles polyvalentes, Chapiteaux... (ERP type L et CTS)	<p>Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil (places assises)</p> <p>Les salles à usage multiple peuvent accueillir les activités physiques et sportives des groupes scolaire et périscolaire, celles nécessaires à la formation continue ou professionnelle ainsi que les activités physiques et sportive encadrées</p> <p>5000 spectateurs maximum</p>	Suppression de la jauge
Salons et foires (ERP type T)	<p>Ouverture à 50 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire si + 1000 personnes 5000 spectateurs maximum</p>	Suppression de la jauge

COMMERCES

Magasins (ERP type M)	<p>1 seul client dans les magasins de moins de 4 m²,</p> <p>Jauge de 4 m² par client pour Les magasins de plus de 8m².</p>	Suppression de la jauge
Marchés	<p>En intérieur : jauge de 4 m² par personne</p> <p>En extérieur : suppression de la jauge</p>	

Brocantes, braderies, vide-greniers...	En intérieur : se référer à la jauge de l'ERP concerné	
LOISIRS		
Casinos (ERP type P)	Reprise de l'ensemble des activités Jauge à 50 % de la capacité d'accueil	Suppression de la jauge
Bowlings Escape games Salles de jeu (ERP type P)	Ouverture avec une jauge de 50 % de la capacité d'accueil	suppression de la jauge
Parcs zoologiques en plein air (ERP type PA)	Ouverture à 65 % de la capacité d'accueil En cas d'accueil avec places assises, laisser une distance minimale d'un siège entre chaque personne ou groupe ayant réservé ensemble (maxi : 6)	suppression de la jauge
Parcs à thèmes	Ouverture des parcs à thème selon les règles applicables à chaque catégorie d'ERP et ouverture des attractions. Plafond de 5000 personnes par ERP pour les ERP situés dans le parc à thèmes selon les règles propres à l'ERP	100 % de l'effectif ERP Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes pour les ERP situés dans le parc à thèmes selon les règles propres à l'ERP + plafond maximal fixé par le préfet selon les circonstances locales

<p>Kermesses</p>	<p>Organisation selon les règles applicables aux ERP qui les accueillent.</p> <p>Dans l'espace public : en extérieur, en position <u>assise</u>, dans la limite de 1000 personnes</p>	<p>Configuration debout qu'à partir du 30 juin, sans jauge d'accueil du public dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.</p>
-------------------------	---	--

TOURISME ET VACANCES

Camping Auberges Résidences de tourisme (ERP type O)	Ouverture des hébergements individuels et familiaux Les espaces collectifs suivent les règles propres à leur activité (restauration, bar, piscine, etc.). Table de 6 personnes maximum y compris dans les refuges de montagne	Ouverture des hébergements individuels et familiaux Les espaces collectifs suivent les règles propres à leur activité (restauration, bar, piscine, etc.).
Centres de loisirs Accueil de mineurs sans hébergement	Ouverture avec protocole sanitaire adapté Les activités peuvent être organisées en plein air ou en intérieur	
Colonies de vacances Camps de scouts Accueil de mineurs avec hébergement	Accueil autorisé à compter du <u>20 juin</u> Protocole sanitaire adapté	
Thalassothérapies	Ouverture avec jauge de 35 % de l'effectif ERP et protocole adapté	suppression de la jauge
Thermes	Ouverture avec une jauge de 100 % de leur capacité d'accueil	

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

<p>Enseignement supérieur (salles de classe, amphithéâtre) (ERP type R)</p>	<p>Maintien de la jauge de 50 % de la capacité d'accueil Concours et examens autorisés dans tous les ERP</p>	
<p>Organismes de formation (ERP type R)</p>	<p>Reprise en présentiel</p>	
<p>Conservatoire (ERP type R et/ou L)</p>	<p>Reprise de l'enseignement</p> <p>Présentiel pour tous les publics des conservatoires, qu'il s'agisse des professionnels ou des étudiants.</p> <p>Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs</p>	<p>Suppression de la jauge pour les spectateurs</p>
<p>Ecoles de danse (ERP type R et/ou L)</p>	<p>Reprise de la danse pour majeurs non prioritaires sans contact, jauge 50 % de la classe</p> <p>Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs</p>	<p>Suppression de la jauge pour les spectateurs</p>
<p>Ecoles d'art lyrique (ERP type R et/ou L)</p>	<p>Pratique en individuel uniquement</p>	<p>Reprise de l'activité avec protocole sanitaire adapté</p>

SPORTS EN SALLE OU EN PEIN AIR

<p>Etablissements sportifs de plein air Stades, piscines extérieures, ... (ERP type PA)</p>	<p>Pour pratiquants : sport avec contact pour tous les publics</p> <p>Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes assises maximum Pass sanitaire pour + 1000 personnes</p>	<p>Pour pratiquants : sport avec contact pour tous les publics</p> <p>Pour spectateurs : application de la jauge prévue par la réglementation ERP</p>
<p>Etablissements sportifs couverts piscines couvertes, salles de sport, gymnases, sport indoor, ... (ERP type X)</p>	<p>Reprise des sports sans contact pour tous Avec une jauge de 50 % de l'effectif ERP</p> <p>Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5000 personnes maximum</p>	<p>Sport avec contacts pour tous</p> <p>Pour spectateurs : application de la jauge de 100 %</p>
<p>Compétition sportive de plein air sur l'espace public surf, courses de voile, motonautisme, marathons, trails, courses cyclistes...</p>	<p>Pas de restriction pour les sportifs professionnels</p> <p>Pratiquants amateurs : Compétitions autorisées pour tous publics et tous les types de sport dans la limite de 500 participants</p> <p>Interdiction pour les spectateurs d'être debout</p> <p>Jauge de 65 % de la capacité d'accueil des spectateurs 5.000 personnes maximum</p>	<p>Pratiquants amateurs : Compétitions autorisées pour tous publics et tous les types de sport dans la limite de 2 500 participants</p>